

ADN NEGOCE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5 000 €

Siège social : 3, route de Corbeil

91230 Montgeron

R.C.S. Evry 921 933 958

01 juin 2024

Procès – Verbal D'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juin, à dix heures,

ADN NEGOCE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital d'origine de 5 000 €, dont le siège social est fixé au 3, route de Corbeil à Montgeron (91230), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le n° 921933958, constituée suivant un acte sous seing privé en date à Montgeron du 22 novembre 2022 se sont réunis sur convocation écrite du gérant, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Est présent et prenant part au vote :

Monsieur Nidhal BEN ALI, né le 06 mai 1981 à Paris 4^{ème} (75004), de nationalité française, demeurant au 15, rue Jean Jacques Rousseau à Villeneuve Saint Georges (94190), actionnaire propriétaire de cent (100) actions de cinquante euros (50 €) chacune, numérotées de 001 à 050 ;

Le président, **Monsieur Nidhal BEN ALI**, constate que les associés présents sont en possession de l'intégralité du capital social, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il ne sera pas fait de feuille de présence, les associés émargent au présent procès verbal.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les Statuts de la société.
- Le texte des résolutions.

NBA

Le Président rappelle les points de l'ordre du jour :

1 – Approbation du transfert de siège du 3, route de Corbeil à Montgeron (91230) au 15, rue Jean Jacques Rousseau à Villeneuve Saint Georges (94190).

2 – Refonte et mise à jour des statuts.

Le président prononce l'ouverture des débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole.

Le Président ouvre le scrutin sur la résolution figurant à l'ordre du jour :

I - PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve le transfert de siège du 3, route de Corbeil à Montgeron (91230) au 15, rue Jean Jacques Rousseau à Villeneuve Saint Georges (94190).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II - DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la refonte et la mise à jour des statuts tels que annexés au présent procès verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

Monsieur Nidhal BEN ALI,
Lu et approuvé.

